

CHAMBRE DU COMITÉ,

17 avril 1874.

Le très-rév. ALEXANDRE TACHÉ, archevêque de St. Boniface, dans la province de Manitoba, etc., dépose comme suit :—

Je possède quelques renseignements sur les causes qui ont donné lieu aux troubles du Nord-Ouest. Quelques-unes remontent à une époque plus ou moins éloignée ; d'autres sont venues à ma connaissance d'une manière plus directe. Je mets au nombre des causes les plus éloignées la formation, il y a des années, d'un parti dans la province d'Assiniboia, qui s'intitulait le "parti canadien." Ce parti canadien eut d'abord les sympathies des habitants du pays, parce que toute la population dé-irait s'annexer au Canada à une certaine époque. Ce parti créa subseqüemment une certaine animosité parmi la population par sa résistance aux lois. Ce parti comprenait, entre autres, ceux qui brisèrent les prisons et menacèrent ensuite les Métis de les chasser du pays. Il se composait de peut-être dix Canadiens et de quelques Métis qui se joignirent à eux. Le premier bris de prison eut lieu le 20 avril 1863, le second, le 21 avril suivant, et le troisième en 1867 ou 1868. Ces troubles furent cause que la population commença à éprouver des craintes sur son union avec le Canada. Cela se passait quatre ou cinq ans avant 1869. Voilà en peu de mots ce que je connais des causes éloignées des troubles.

Cette cause plus éloignée a été suivie d'une autre plus directe, et on peut dire qu'elle date de l'arrivée du premier arpenteur qui se rendit dans la colonie d'Assiniboia. Cela avait lieu dans l'automne de 1868. Le pays était alors dans la plus profonde détresse. Un arpenteur qui y arriva, dit qu'il allait exécuter des travaux au nom du gouvernement canadien et que les travailleurs seraient payés avec de l'argent canadien. Les travaux commencèrent, mais à la grande surprise des habitants, l'arpenteur fit quelque chose qui donna lieu à des soupçons. En premier lieu, le prix que l'on paya pour leur travail, eût un mécontentement général. Les gages étaient non seulement faibles, mais la population était forcée d'en recevoir le montant en effets, qu'on l'obligea d'acheter dans un magasin qu'elle n'aimait pas à fréquenter. Cependant, la détresse étant universelle, la population dut se plier à ces conditions. Le mécontentement s'accrut durant l'hiver, parce qu'on était informé que l'arpenteur et ses employés avaient passé des traités avec les Sauvages pour l'achat des terres qui appartenaient en partie aux Métis. De fait, un traité a été conclu avec les Sauvages. Certaines terres furent arpentées par cet employé du gouvernement. On disait de plus que l'on avait enivré les Sauvages afin de pouvoir obtenir plus facilement la cession de leurs terres. Ce fait était non-seulement généralement répandu, mais l'arpenteur fut traduit devant les tribunaux et convaincu d'avoir vendu des liqueurs enivrantes aux Sauvages au mépris de la loi. Cet arpenteur était M. Snow. J'ai oublié de signaler une autre circonstance relative à ce que j'ai déjà affirmé, et qui contribua fortement à créer le mécontentement. C'est le fait qu'un individu qui accompagnait M. Snow, je ne sais en quelle qualité, publia des correspondances dans les journaux d'Ontario, dans lesquelles il insultait toute la population de la province, tant française qu'anglaise, surtout les Métis.

Bien que je ne connaisse pas la nature des fonctions de cet individu, je sais qu'il était un employé du gouvernement. Le mécontentement causé par l'achat des terres des Sauvages a été tel que la population se souleva contre ce procédé à la Pointe-du-Chêne. Les habitants de la Pointe-du-Chêne se rendirent auprès de M. Snow et de la personne qui l'accompagnait, et les forcèrent d'abandonner les lieux. Le compagnon de M. Snow se rendit alors chez moi et sollicita mon intervention. Il me dit aussi qu'il avait demandé aux Métis de la Pointe-du-Chêne de l'accompagner à ma résidence, mais qu'ils avaient refusé de le faire en disant : "Nous savons bien que Sa Grandeur obtiendra de nous que nous demeurions tranquilles, et cependant, nous sommes si certains d'avoir le droit pour nous que nous ne refuserons pas d'obéir à Sa Grandeur, pas plus que nous n'abandonnerons la ligne de conduite que nous avons adoptée."

Quelques jours plus tard, M. Snow était condamné par les tribunaux, puis, peu de temps après, il entra en négociation avec les Métis de la Pointe-du-Chêne, et se rendit avec eux auprès du gouverneur, M. McTavish. Après qu'il eût donné des explications et l'assurance qu'il s'occuperait exclusivement de ses travaux, les métis lui dirent : "Contentez-vous main-